L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 19 JUIN 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 19 juin.

Il y a eu hier dix décès cimetières catholiques 21 enterrements.

Les nouvelles arrivées hier matin de Tampico par la goëlette *Emperor*, partie le 9 courant, sont de la nature la plus sinistre. Le choléra a éclaté dans cette ville vers le dernier de mai, et sur une population de 4 à 5000 âmes il y a environ cent décès par jour. Un batiment français qui se trouvait dans le port et dont le nom est inconnu, a perdu tout son monde à l'exception d'un seul homme.

Il paraît cependant que la maladie ne fait guère de ravage que dans la classe ouvrière; il n'était mort qu'un seul négociant étranger. La veille du départ de la goëlette Emperor, il était mort 193 personnes.

Une lettre datée du 7, dit que dans les 14 jours qui ont précédé le 6, il y avait eu 600 décès et ce jour là 130. Il semblerait donc que la maladie va encore en augmentant.

La goëlette *Janette*, capitaine Hannah, a été jetée, par un coup-de-vent, sur la côte, à environ 20 lieues N. E. de Tampico. Tout l'équipage s'est sauvé, mais la goëlette est entièrement perdue.

La goëlette *John Hudson*, capitaine Almeida, partie de Tampico pour la Nlle. Orléans, s'est perdue près de Sotolamarina dans le coup de vent du 21 mai; le capitaine et l'équipage se sont rendus à Tampico.

La goëlette *Wetree*, a été saisie et vendue par le gouvernement mexicain.

Un particulier de cette ville a reçu par la goëlette *Emperor*, venant de Tampico, une lettre de cette ville, datée du 7 du courant, qui lui annonce que le fléau destructeur connu sous le nom de choléra, y exerçait ses ravages affreux. La population de cette place qui n'excédait pas, alors, trois mille âmes est dans la consternation; le 6 de ce mois, il y était mort 108 personnes!!!—L'alarme était générale et l'effroi était peint sur tous les visages.

La clôture de la session du congrès général mexicain a eu lieu le 21 mai 1833. Le président a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel après avoir déploré les événements qui empêchèrent l'ouverture de la session à l'époque désignée par la loi, il parle de l'importance de reprendre bientôt les travaux commencés, de faire des lois qui ferment pour toujours les plaies de la patrie.

Le droit d'initiative du gouvernement lui permettra, dit-il, d'appeler l'attention des représentants sur les impôts, sur l'administration de la justice, la réorganisation de l'armée et la liberté de la presse.

Le président Santa-Anna semble animé des vues les plus honnêtes. Il a fait publier une mention adressée à ses concitoyens, dans laquelle il leur recommande l'oubli des offenses passées, une réconciliation sincère, un attachement inébranlable aux principes républicains. Le Mexique semble voir avec un assentiment unanime son élévation à la présidence; le congrès de l'état de Puebla vient de déclarer le citoyen Antonio Lopez de Santa-Anna libérateur de l'état et a ordonné que son nom serait inscrit en lettres d'or dans la salle des sessions.

Les journaux de la capitale discutent avec persévérance et une grande profondeur de vues toutes les questions d'amélioration auxquelles donne lieu la situation actuelle du pays. La *Colonne* du 20 mai dit que les révolutions successives par lesquelles a passé le Mexique l'ont conduit à un degré de civilisation tel, qu'il devient impossible que les anciennes institutions monastiques restent sur le même pied que sous le gouvernement espagnol; en conséquence cette feuille propose, non de détruire violemment tous les cloîtres, mais d'accorder à tous les moines cloîtrés la remise de leurs vœux et la liberté de rentrer dans le monde; on ferait une pension de $500 à ceux d'entr'eux que leur entrée dans un monastère a privés de toute ressource particulière ainsi qu'à ceux qui persisteraient dans leurs vœux, et le gouvernement entrerait en possession des immenses propriétés foncières qui appartiennent au clergé. Le produit de ces propriétés serait appliqué au paiement de la dette étrangère, à la confection de nouvelles routes, &c. Parmi les nouveaux journaux qui se sont remarqués dans cette discussion par l'exactitude de leur logique et l'excellence de leurs principes, on distingue surtout le *Fenix de la Ley*, le *Telegrafo*, la *Colonne* et le *Reformador*; nous traduirons plus tard quelques-uns de leurs articles, afin de donner une idée du ton qu'a pris cette discussion si intéressante.

Le buste de GUERRERO a été replacé, le 1er. mai, en grande cérémonie, dans une des salles du palais législatif.

Des nouvelles de Centre-Amérique, contenues dans le *Mensagero federal* de Vera-Cruz du 28 mai, nous apprennent qu'un décret du congrès séant à Guatémala, rendu le 23 mars, a déclaré libre désormais l'exercice de tous les cultes dans toute l'étendue de la république, et aboli toutes les anciennes lois à ce contraire.

Les nouvelles de France reçues à New-York par le paquetbot qui porte le nom de cette ville, ne sont pas dénuées d'intérêt: on a pu en juger par les extraits que nous en avons donnés hier. Quiconque a lu avec quelque attention ces extraits a pu se convaincre que nous avons deviné juste, quand nous avons dit que le refus insolent de la Russie de rentrer au Bosphore, et la réponse non moins énergique de Méhémet-Ali aux notes diplomatiques du cabinet français, seraient insuffisantes pour exciter la colère du bon roi-citoyen Harpagon Ier., ainsi que nous croyons l'avoir nommé avec quelque raison.

On a joué à la diplomatie à Saint-Pétersbourg; on a montré à la Russie une sorte d'opposition à ses volontés, qui a dû lui paraître singulière après l'affaire de Pologne, on a menacé le pacha, le roitelet d'Egypte, on lui a promis toute la colère de la France s'il osait pousser plus loin ses conquêtes: et quand ceux à qui on essayait d'en imposer par ce puéril et pitoyable jeu ont eu pris une attitude ferme et telle qu'il convient à une nation indépendante, qui ne prétend pas changer chaque jour ses projets de la veille, dans le seul but de les accommoder aux idées de ses voisins, on a baissé la tête, on s'est humilié, on a oublié rodomontades et fanfaronnades, le défi accepté, le défi jeté au nom de trente-trois millions d'hommes! on a indignement, glorieusement fui le terrain sur lequel on avait appelé les champions; et, pareil au lâche qui se félicite d'avoir échappé, sans autre accident qu'un soufflet, au fouet qu'on lui avait promis, on vient, la main sur la joue encore rouge, avec une effronterie sans exemple, avec une impudence éhontée, à la face de ces trente-trois millions d'hommes dont on a pollué l'honneur devant l'Europe entière témoin que le gant jeté par Louis-Philippe lui a été rejeté au visage, on vient dire à une chambre assez méprisable pour l'entendre impassiblement, qu'on n'a qu'à les féliciter de ses relations étrangères.

Voilà ce gouvernement qui devait faire le bonheur et la gloire de la France. Le peuple qui fut vainqueur aux Pyramides et à Austerlitz devait-il jamais être ainsi exposé à la dérision de tous ces monarques qui naguère ne saluaient qu'en tremblant qu'avec une respectueuse terreur! Et concoit-on que ce peuple vaincu, tyrannisé au dedans, et humilié au-dehors, puisse souffrir l'ignominieux, le honteux régime politique auquel a voulu le mettre cette faction orléaniste, assez heureuse pour avoir vu sanctionner par une chambre servile, son vol de la couronne et du pouvoir! Oh, sans doute, la France voit avec horreur l'abîme de honte dans lequel on la pousse. Sans doute elle ne souffre qu'en frémissant le mords qu'on lui oppose; la rougeur au front, elle attend avec impatience le moment de le briser; et ce n'est plus qu'un chef qu'elle demande, ce n'est plus qu'un chef qu'il lui faut pour commencer son œuvre d'épuration, pour en lever des hideuses souillures de la plus méprisable de toutes les factions aux mains desquelles soient tombées l'administration du pays.

Ce ne sont pas de vaines déclamations, de vaines disputes sur telle ou telle forme de gouvernement, qui peuvent ou qui doivent sauver la France aujourd'hui. C'est la misère publique, résultat d'une politique tremblante et éternellement hésitante; c'est la perte de la foi des garanties désormais sacrées aux yeux de tout français digne de ce nom; c'est le lourd fardeau des impôts toujours grossissant, sans qu'il serve jamais d'étor ni n'offre aucune amélioration; c'est enfin cette fièvre de dépotisme contre la presse, à laquelle il fait une guerre d'extermination, ils prétent organes des intérêts du peuple et qui chaque jour les raniment après une nouvelle énergie, malgré la prison et les amendes infinies auxquelles chaque jour on condamne les membres, dans l'espoir que lassés mis sous les verroux et qu'à force de milliers de francs arrachés à ceux qui restent, de guerre lasse et épuisés, on les condamnera au silence! Ce qui doit indigner la France, ce sont les vexations sans nombre, les insultes faites à chaque heure à l'opinion nationale, dans les hommes qui ont le courage de la professer hautement; c'est l'indigne forfanterie d'un homme qui pour s'approprier la couronne a fait toutes les promesses et tous les serments qu'on a voulu avec la résolution arrêtée d'avance de se parjurer de tout point et de ne rien tenir, c'est la dégradation sans exemple à laquelle la politique de cet homme a abaissé le caractère national, en ne marchant, à l'étranger, que de défis en concessions, et en concessions humiliantes, blessantes pour un peuple qui a toujours pensé qu'il allait de son honneur de défendre le faible contre le fort, le droit contre le despotisme, la civilisation contre la barbarie, et que sa régénération a enfantmé d'un saint amour chevaleresque pour la liberté de l'espèce humaine entière. Tels sont les motifs graves qui doivent soulever en France une indignation universelle contre ce gouvernement parjure, traître, fourbe, rampant, qui a épuisé tous les moyens de se faire détester de l'opinion dominante et protégé tous les privilèges même les plus exécrés, aux dépens de tous les droits; on convient généralement que le gouvernement de Louis-Philippe a surpassé tous les abus, tous les actes tyranniques qui ont amené la ruine de la restauration: qu'est-ce donc qui peut l'avoir préservé jusqu'ici? nous l'avons déjà dit il y a quelques jours, c'est la crainte seule des maux passagers qu'entraine inévitablement une révolution; et nous ajouterons que c'est aussi le manque d'un chef populaire qui puisse diriger le grand mouvement qui se prépare. Déjà le peuple a tenté une révolution spontanément et sans chef; et le peu de succès qu'a eu cette tentative l'a rendu plus prudent et plus circonspect. Mais sa patience est bientôt à bout, et ce chef se trouvera, nous l'espérons: le séjour prolongé à Londres d'un prince qui a plus d'un droit à cette place d'honneur est d'un bon augure: le jour de la rémunération n'est peut-être pas éloigné.

Pour nous prononcer sur le mouvement insurrectionnel qui a éclaté à Cracovie il faut attendre de nouvelles informations pour savoir si ce mouvement se combinera avec d'autres qui ne nous sont pas encore connus. Puisse ce nouveau cri de liberté jeté par les héroïques enfans de la Pologne n'être pas le signal de nouveaux massacres, d'une nouvelle *varsoviade*. Les Polonais ne doivent pas compter sur le gouvernement français; ils l'ont trop cruellement appris; il faut qu'ils se dénombrent, et qu'avec le chiffre de leurs forces ils ne mettent dans la balance que leur courage, pour affronter l'ours blanc couronné de St. Pétersbourg. A moins pourtant que la France, recevant à son tour du nord par contre-coup la lumière de cette étincelle qu'elle y envoya il y a trois ans, ne l'enflamme tout-à-coup, et, brisant les odieux liens dans lesquels on la retient, ne l'arme tout entière pour la liberté comme il y a quarante ans et la protège partout où elle se montre.

On a reçu à New-York, des journaux de la Jamaïque jusqu'au 14 mai.

Le général Sir Willoughby Cotton et le Commodore Farquhan sont partis de l'île (après avoir complètement mis fin à la rébellion) accompagnés des félicitation et des vœux de la population entière. Mais un grand nombre des journaux s'occupent à jeter le ridicule et le blâme sur le comte de Mulgrave.

M. Myers, un planteur, est entré dans un projet pour l'introduction d'ouvriers blancs dans l'île, non seulement comme objet d'économie mais encore pour augmenter la sûreté de la population blanche; dans ce but il doit se rendre en Allemagne, pour ramener des familles de paysans.

Les élections sont closes, dans l'île, elles se sont terminées d'une manière décidément hostile au comte Mulgrave et au gouvernement.

On a aussi des journaux des îles Bermudez, jusqu'au 21 mai, mais les nouvelles qu'ils apportent sont des lieux plus éloignés. Une lettre a été reçue de St. Lucie, annonçant que l'île est dans un tumulte extraordinaire à cause l'injuste condamnation, au fouet, d'un prisonnier qui refusait de démonter la potence à laquelle un criminel venait d'être pendu: l'indignation du peuple fut extrême, la milice refusa de prendre les armes, la garde de nuit destinée à empêcher l'évasion des esclaves ne s'assemblà point, le gouverneur fut brulé en effigie, la maison de cour incendiée et toute l'île mise en commotion.

Le capitaine d'un bâtiment marchand, de Demerara, arrivé à l'île des Turcs, vers le 1er. de mai, y répandit le bruit qu'une insurrection avait eu lieu dans cette colonie—il n'a pu d'ailleurs donner de détails précis.

Le brick *Elizabeth* a apporté à New-York, des nouvelles de la Colombie, jusqu'au 21 avril, parmi les passagers était M. Thomas P. Moore, ex-ministre des Etats-Unis, à Bogota, qui revient dans ce pays. Il a rencontré à Carthagène son successeur, M. McAffee qui allait partir pour Bogota.

La tranquillité règne dans la Nelle.-Grenade, et le gouvernement actuel semble fermement établi. M. Moore a si durant son séjour en Colombie, s'assurer l'estime du gouvernement et l'affection des habitants. La réponse du président de la république au discours de M. Moore, est extrêmement honorable pour ce dernier, ainsi qu'une lettre qui lui a été adressée par les personnes les plus distinguées du pays.

EXTERIEUR.

FRANCE.

HAVRE, 19 avril.

Nous avons, il y a quelque temps, exprimé le vœu qu'armée française fût employée, durant la paix, aux travaux d'utilité publique; et récemment le *Moniteur* reproduisait un article consacré au développement de cette pensée. Si c'est un présage de sa future adoption par le gouvernement, nous nous en féliciterons pour le pays.

Plus on réfléchit à l'étendue des efforts qu'il nous reste à faire pour atteindre au degré de développement dont est susceptible la prospérité matérielle de la France; plus on la compare à l'Angleterre, et surtout aux Etats-Unis sous le rapport des grandes fondations industrielles, et plus on demeure convaincu de l'insuffisance des moyens actuellement consacrés à cet important objet. Le mauvais état de nos routes constaté par le gouvernement, le besoin de plus en plus senti de nouvelles voies de communication par eau pour notre commerce intérieur, les nombreux projets de canalisation et d'établissemens de chemins de fer, tout atteste bien, je le sais, dans le pouvoir et dans l'opinion publique, l'unanime conviction de ce qui manque au commerce national et à l'industrie française. Mais si l'on réfléchit à l'énorme fardeau qu'on nous impose déjà le budget actuel, on ne peut qu'être frappé de l'impossibilité de tant de vastes améliorations, dans le cas où l'on prétendrait les réaliser sans sortir des ornières frayées par l'insouciante incapacité des régimes antérieurs.

C'est dans les pays où l'industrie privée, dégagée de toute entrave, a pris un libre et puissant essor: c'est aux Etats Unis, par exemple, que notre vieille civilisation peut apprendre les moyens de suffire aux besoins nouveaux qui la pressent. Là, l'entretien des routes est l'affaire de tous les citoyens, et nul ne se dérobe au travail qu'elle exige qu'en payant des bras pour le remplacer. C'est ainsi que, dans ce pays de liberté, s'est créé l'équivalent de notre ancienne *main-morte*, sans que les principes d'égalité fondamentale entre les citoyens en soient blessés. Ce droit d'appeler les membres de la commune aux travaux que l'intérêt communal réclame, devrait incontestablement, malgré l'anomalie qu'il présenterait dans nos traditions administratives, appartenir à nos pouvoirs municipaux. On n'a peut-être pas assez observé toute l'extension qu'on pouvait donner à l'autorité municipale, dès l'instant où elle résiderait dans une véritable représentation des intérêts locaux; et la garde nationale pourrait, en admettant la faculté des remplacemens dans les travaux d'utilité publique, fournir une organisation toute prête pour l'accomplissement d'une tâche si grande et si digne d'elle.

Quant aux travaux dont l'utilité n'intéresse qu'indirectement la commune et se rattache à la prospérité ou à la splendeur nationale, c'est évidemment à la nation à en supporter le fardeau. Dans les pays où l'activité commerciale a créé de toutes parts l'esprit d'entreprise et d'association, c'est souvent sur l'intérêt privé qu'on peut se reposer de ses grandioses établissemens que le voyageur observe avec tant d'admiration dans l'Amérique du Nord. Mais, là même cet esprit d'association est encouragé et soutenu par le gouvernement. La fédération est propriétaire de la plus grande partie des actions dans presque tous ces canaux, dans presque tous ces chemins de fer dont le produit forme une part si considérable des revenus publics. Or, c'est là l'exemple que nous voudrions voir suivre par notre gouvernement. Tout cela, je ne l'ignore pas, serait nouveau, insolite, peut-être même étrange parmi nous. Mais, après les systèmes erronés et routiniers trop long-temps appliqués à notre régime industriel et commercial, il y a tant de choses nouvelles à tenter pour se mettre au niveau des brillantes destinées promises à la patrie!

La cherté de la main-d'œuvre est le principal obstacle aux entreprises conçues sur un plan en peu vaste. Quelles ressources ne mettraient pas entre les mains du gouvernement ces quatre cent mille hommes que la France nourrit sous les drapeaux. Que tous ces bras fussent employés à ces nobles fondations dont l'aisance et la prospérité nationales doivent jaillir de toutes parts; et dès-lors ce serait un véritable placement et non pas ensoleillant sacrifice de tous ces millions qu'absorbe annuellement le budget de la guerre; et dès-lors à l'uniforme de nos braves se rattacherait des souvenirs moins formidables, mais plus nobles, mais non moins patriotiques, que la mémoire d'Austerlitz et d'Iéna. Les monumens de notre industrie deviendraient autant de trophées pour nos soldats, et les noms des régimens qui les auraient élevés ne s'y lisaient pas avec moins de reconnaissance, moins vivis, peut-être moins précieux que sur l'arc-de-triomphe élevé au souvenir d'une victoire?

Si vous ajoutez aux immenses moyens que mettrait à la disposition du gouvernement cette noble destination donnée à notre armée, le bas prix de certaines matières premières (le fer et la houille, par exemple,) qu'on pourrait obtenir d'un système moins étroit dans notre législation des douanes, vous aurez devant vous la perspective immense, qui peut s'ouvrir pour notre commerce et pour notre industrie.

En admettant encore la participation de l'intérêt privé dans ces entreprises toutes nationales, on leur assurerait le contrôle si clairvoyant et si utile qu'il porte partout où il entre. Ainsi se développerait parmi nous cet esprit d'association qui nous manque parce qu'il a besoin de trouver son appui dans une activité générale qui n'existe pas encore en France et qu'il s'agit d'y faire naître; ainsi, s'aplaniraient enfin tous les obstacles qui arrêtent encore l'esprit du pays dans la carrière des progrès sociaux et des perfectionnemens qu'amène une civilisation plus avancée.

Ce n'est pas seulement dans cette question que le gouvernement doit se familiariser avec la méthode des innovations et même des essais. Autant il faut le blâmer de cette lenteur dans les matières politiques, où d'imprudentes tentatives pourraient ébranler la société jusques dans ses fondemens: autant il faut porter l'esprit de réforme et d'affranchissement dans les rapports du pouvoir avec le commerce et l'industrie. C'est là que les modifications, que les vues tout-à-fait nouvelles sont nécessaires, et c'est là qu'on n'a que d'heureux résultats à en attendre.

PARIS, 20 avril.

On sait que depuis près d'un an on n'a reçu aucune nouvelle du capitaine anglais Ross, parti il y a trois ans pour chercher un passage vers le grand Océan septentrional. Cet intrépide navigateur, qui avait accompagné le capitaine Parry dans son précédent voyage, avait fait voile d'Angleterre avec un seul navire. Son sort ayant inspiré le plus vives inquiétudes à ses compatriotes, une souscription a été ouverte en Angleterre pour pouvoir aux frais qu'exigerait une expédition destinée à sa recherche.

Le capitaine Back, chef de l'entreprise, a mis à la voile, de Liverpool, le 17 février, et compte atteindre Montréal, par la voie de New-York, du 10 au 15 avril. Il se dirigera ensuite, par la route ordinaire, sur le grand lac des Esclaves, à une distance de 2,500 milles de la capitale du Haut-Canada. Là, il tournera au nord-est et suivra probablement le cours de la grande rivière aux poissons, qui n'a encore jamais été explorée par les Européens, mais qu'on suppose, d'après le rapport des Indiens, se décharger dans la mer entre les 68e. et 69e. degrés de latitude. Le capitaine se propose d'hiverner sur les bords de cette rivière, et le printemps suivant, c'est-à-dire en 1834, de se diriger vers la cataraque du *Fury*, que l'on suppose n'être pas éloignée de plus de 300 milles du point désigné pour l'hiverage. Son but est de prendre des informations sur le capitaine Ross, dont on sait que l'intention était de s'arrêter près du bâtiment naufragé pour en retirer soit des vivres, soit d'autres objets qui pourraient lui être utiles. Après cette course, le capitaine Back reviendra occuper son premier quartier d'hiver. Quant à ses mouvemens ultérieurs, il seront nécessairement réglés par les circonstances.

Indépendamment de cette expédition par terre, on propose en ce moment d'en envoyer une autre par mer. L'auteur du projet est M. Georges Clarke Ross, frère du capitaine, dont la destinée incertaine inspire un touchant intérêt, et père d'un des officiers qui l'accompagnaient. Le double sentiment fraternel et paternel justifie pleinement la démarche de M. G. G. Ross, et tout semble annoncer qu'il ne l'aura pas faite infructueusement. Voici quel est son plan:

Il compte frêter deux bâtimens baleiniers, savoir: un brick de 143 tonneaux et un brigantin de 103 tonneaux, dont les équipages ne monteront pas à plus de 35 hommes, y compris quelques marins de l'ancien équipage du *Fury*. Le premier de ces bâtimens sera complètement équipé comme pour une campagne de pêche: l'autre ne portera que des approvisionnemens consistant en vivres, munitions et rechanges pour deux ans. Ils se rendront directement et se conserve aux lieux désignés sous les noms de Lancaster-Sound et Regent's Inlet, où l'on sait que les baleines abondent. Le brick demeurera à pêcher dans les environs du port de Brown, et M. Ross ira avec l'autre bâtiment reconnaître la côte opposée, et visiter la carcasse du *Fury*, qui n'est éloignée que d'environ 50 milles du point où les deux bâtimens se sépareront. Il retirera du *Fury* tout ce qu'il pourra de provisions, tant pour compenser la cargaison d'huile qu'il manquera de faire, que pour se procurer les moyens de passer l'hiver dans ces mers si les circonstances le rendaient convenable. Quant au brick, à moins qu'il ne soit arrêté par les glaces, il retournera en Angleterre avec la cargaison qu'il se sera faite, et reviendra au point de rendez-vous dans l'été de 1834.

M. G. Ross pense qu'à cette époque le capitaine Back sera arrivé sur les lieux, et qu'il est peu probable que l'on n'ait pas, de part ou d'autre, obtenu des renseignemens positifs sur le sort du capitaine Ross et de ses compagnons. Il se fonde à cet égard sur ce que les deux bâtimens auront suivi exactement la même route que le capitaine Ross s'était proposé de suivre, et auront pu découvrir les mâts de pavillons ou autres signaux qu'il devait ériger sur tous les points où il prendrait terre, plaçant auprès de chaque signal une boîte de métal renfermant le précis de ses opérations ultérieures. Un autre motif d'espoir résulte de la connaissance que c'était vers l'endroit où le *Fury* avait naufragé que le capitaine Ross voulait se diriger en premier lieu.

[COMMERCIAL.]

L'inexorable mort vient encore d'enlever à la société, un de ses ornements; ni les soins assidus d'une épouse vertueuse, ni d'amis sincères, ni les prières d'une famille de parents et d'amis en pleurs, ni les larmes d'enfants innocens demandant la conservation des jours de leur père, n'ont su fléchir cette divinité dont la faulx moissonne avec fureur la population de notre ville. ADELARD FORTIER n'est plus! Après huit jours de maladie qu'il a supporté avec la plus grande fortitude, il est mort, bon père, bon époux, bon citoyen, ami sincère et il emporte les regrets d'une famille dont il était l'idole, et d'amis qui n'oublieront jamais les qualités qui le distinguaient. (G.)

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Henry-Thompson, Williams, Boston, Tierman, Cuddy & co.
Barque Bellona, Hutchinson, Liverpool, Benj. Booth & co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Huntress, ayant mis en mer les navires Queen Adélaïde et Gérald, et le brick Fanny—il a amené dans le port le brick français Victor, les goëls. Emperor et Annice. Il n'y avait rien de nouveau en celui ci en rivière.

Brick Victor, Cardonnet, de Marseille.
Goël. Emperor, Boylan, de Tampico.
Goël. Annice, Boed, de Matamoras.
Bateau à vapeur Experiment, Bonice, des Opelousas.
Bateau à vapeur Freeden, Richardson, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Cora, Streck, de La Fourche.

Banque des Artisans et Commerçants.

UNE élection d'un no aire pour cette institution aura lieu jeudi, 20 du courant. Les demandes doivent être faites à la direction.

Par ordre du bureau,
19 juin—2 JAS. B. HULLIN, caissier

LE soussigné étant sur le point de partir pour France pour quelque temps, prévient les personnes qui peuvent avoir quelques relations d'affaires avec lui, de se présenter chez lui rue Casacalvo No. 122. Il laisse M. Gaspard Baune chargé de ses affaires pendant son absence.
19 juin—8 ROUCHARD.

EN magasin et à vendre par les soussignés, 2 balles Shalls, imprimés;
2 do. indiennes; 1 caisse Merinos et Indiennes,
6 pièces Indienne, 7 do. bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 point;
6 caisses Vin Hermitage supérieur;
50 do. château-Léoville, do.
15 paniers Champagne, do.
3 barils Vin de Grenache, (Roussillon)
1 caisse de 50 bouteilles liqueurs superfines;
3 caisses Serrures françaises;
2 bouceauts fil à voile.
19 juin T. NICOLET & Co.

TANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux:
Nougat blanc en boîtes de ferblanc;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons;
Anisette superfine en paniers;
Vieux cognac de qualité supérieure;
Guignolet d'Angers en paniers;
Liqueurs assorties;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Lafitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.

Egalement en magasin.

Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce;
Cerises et fruits à l'eau-de vie;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

$10 DE RECOMPENSE.

VOLE dans la soirée du 13 courant, dans la pharmacie des soussignés, une jolie boîte à médicamens en acajou, garnie en cuivre contenant 36 flacons carrés bouchés en verre, avec un tiroir contenant mortier, balances et verres. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui fera retrouver la boîte ou qui fera connaître le voleur.
15 juin DUCONGE & PEYCHAUD.

AVIS.—La société existant sous la raison de *Willox & Massey*, étant dissoute d'un commun accord, le soussigné reste seul chargé des affaires de la société et continue le même genre de travail commis par le passé. Il prévient le public qu'étant sur le point de s'absenter du pays il laisse son jeune frère Robert Willox chargé de ses pouvoirs pour gérer des affaires en son absence. Il prie les personnes auxquelles il doit de présenter leurs comptes pour être soldés.
J. WILLOX.
15 juin—3

UNE personne désirant trouver de l'emploi dans un magasin d'épicerie en ville, il fournira les meilleurs renseignemens sur son honnêteté; si cela désir. S'adresser à P. J. à ce bureau. 18 juin

BAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC;
18 mai rue Royale, No. 103.

LA société Estevanell & Courval est dissoute de commun accord. HIPPOLITE DE COURVAL,
SILVESTRE DEL ACEBO.

Les affaires de la dite maison de commerce seront continuées par MM. H. de Courval, S. del Acebo et A. Rabasa sous la raison de *Courval, Acebo & Co.*

HIPPOLITE DE COURVAL,
SILVESTRE DEL ACEBO,
ANTONIO RABASA,

La nouvelle société se charge de la liquidation des affaires d'Estevanell & Courval et de celles de Jose Estevanell. 18 juin.

ESCLAVES MARRONS.

PARTIS ma rons de chez MM. F. Dogué & Co., les esclaves suivants:

Le joli mulâtre Petit-John, de la taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces. On pense qu'il est parti à bord du bateau-à-vapeur Belfast.

Le nègre Mars ou Mark, est parti le 16 juin; de la taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, il a la figure un peu sournoise, mais du reste c'est un nègre de fort bonne mine, il a aussi des prussiennes.

Le nègre Charles John, de la taille de Mars ou Mark, à aussi, bonne mine, est parti le même jour.

Une récompense de $10 pour chaque, sera donnée à quiconque les ramènera aux propriétaires ou les livrera à la geole de la ville ou à celle de la paroisse Jefferson.
18 juin—3.

AVENDRE par les soussignés, reçu par divers navires,
Vin rouge en barriques vieux médoc;
Vin blanc de Graves vieux en tiercons de 35 gallons;
do. do. do. do. do. de 30 gallons,
Vin en caisses rouge de 12 bouteilles, cru supérieur;
do. vieux Margaux, Médoc;
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles;
Liqueur fine aux larmes du général Foi, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons pour bouteilles;
3 caisses de peignes de corne assortis à retaper;
Un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.
17 juin J. B. & F. LABATUT.

AVIS.—Etant sur le point de partir pour France, nous invitons les personnes qui doivent à notre établissement, à solder leurs comptes entre les mains de M. Vallat, chargé de nos recouvrements; nous prévenons en même temps le public que M. L. Ferraud, notaire public de cette ville, est chargé de notre procuration.
17 juin—3 LESPARRE,
V. LESPARRE,

LE soussigné devant s'absenter pour quelques mois, a l'honneur de prévenir le public qu'il laisse sa procuration à son frère, B. O. Vignaud, qui le représentera durant son absence.
17 juin—4 VALSAIN VIGNAUD.

PLOMB SAUMON à vendre par
17 juin J. MAGER.

CAFE DE LA HAVANE.—99 sacs de café, en débarquement de la Goëlette Ytymal, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres et Toulouse.

CREME DE TARTRE.—12 barils Crème de de Tartre en poudre et en cristaux, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres & Toulouse.

AVIS—Les soussignés ayant reçu de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orléans, les lettres testamentaires de la succession de feu N. A Baron jr., invitent toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire contre cette succession, de les présenter à M. Leefe, de la maison de *Baron jr., & co.*, au coin des rues St. Charles et de Commune, pour être liquidées; et celles qui doivent à ladite succession, sont priés de payer entre ses mains. FRANCOISE LAURE BARON,
Née Bringier.
15 juin-7. L. M. REYNAUD.

AVIS—Les soussignés donnent avis par le présent, qu'ils ont, ce jour, formé une société, qu'ils feront les affaires de leurs propres noms, et qu'ils liquideront les affaires de la maison de feu *N. A Baron jr.* La raison de la société sera BARON Jr. & Co.

FRANCOISE LAURE BARON,
Née Bringier.
15 juin-7. J. B. LEEFE.

COUR DES PREUVES—Attendu que J. F. Randolph a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D. F. Randolph, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier h. c. l. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Françoise Prudence D'Aquin f. c. l. décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin. FELIX TALA, Dép. Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que P. M. Tourné a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jesse McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin FELIX TALA, Dép. Rég.

CACAO—40 sacs cacao de Caracas, de vente par
GEORGE WILBOUX,
15 de juin—1 cette Magazine, No. 25.

80 BARILS MELASSE, en debarquement vis-à-vis la rue Toulouse, à vendre par
12 juin BLANC & BRUGIER.

70 ACTIONS de la Banque de l'Union, à vendre, s'adresser à
M. LESPARRE, rue Bourbon, No. 116.
Si les dites actions ne sont point vendues d'ici au 13 courant, elles le seront le dit jour, à l'encan, à la Bourse Hewlett.
11 juin—3

PCHIGE a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de recevoir directement de France, par le navire Warsaw, du Hâvre, un assortiment de cuirs pour chaussure d'été, des premières manufactures de Paris, tels que Tiges de Bottes en peaux de veau, marroquin, chamois gris et noir; aussi, pour souliers et escarpin de même qualité. Il aussi cette occasion pour renouveller à ses pratiques, qu'il fera toujours ses efforts pour les satisfaire aux lieux de leur désir.
11 juin—8 P. CHIGE.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER.

TUILES,—15000 Tuiles, en débarquement du navire Salem, du Havre, vis-à-vis la place d'Armes, à vendre, s'adresser à bord, ou à V. ROUMAGE,
11 juin rue Royale, No. 116.

MESSRS. T. P. & R. DOLBEAR ont le point de passer de l'autre côté du Lac, fermeront leur école d'écriture pendant quelque temps. 11 juin.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses les articles suivans, en débarquement du brick Venus, de Marseille:
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neuchâtel,
100 " Eau-de-Fleurs d'Orangers;
35 " Corbeilles Figues.
F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir et tient constamment un assortiment d'excellents cigarres de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. 16 mai.

DEMANDE de Cacao. s'adresser à
A. J. de ATOCHA,
24 mai rue St. Louis, No 55

4 CABLES en fer et 75 caisses ferblanc, en débarquement du navire Natchez de Liverpool, et à vendre par
28 mai BENJ. BOOTH et Co.

TRAITES sur New-York, Paris et Charleston, des dernières de 1 à 60 jours de vues.
24 mai THEOD. NICOLET & CO.

100 barriques SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, et à vendre par
20 mai GRAY, DURRIVE & Co. 36, Nlle. Levée

TRAITES sur Paris, à vendre par
1er juin FR. PERRET, 59, rue Toulouse

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de la goëlette Hesperus, venant de la Havane, 80 caisses sucre blanc de première qualité. F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse

60 BOUCAUTS plats cotes et épaules fumés, en débarquement et à vendre par
15 mai LOBRE & ORAIN.

R. M. GAINS, *AVOCAT*, Natchez, Mississipi.
1 juin—1m.

TRAITES sur France, à vendre par
24 av J. MAGER.

25 BOUCAUTS SUCRE, en débarquement du ferry, à vendre par
5 juin BUCROS & MORPHY.

A LOUER.

Un beau magasin situé, rue Toulouse entre Bourgogne et Bienville pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à